



Erreur de salaire sur mon avenant

Par **Théomal**, le **07/02/2022** à **16:49**

Bonjour,

Il y a quelques semaines j'ai demandé une augmentation de [salaire](#) d'une certaine somme et après réflexion mon employeur m'a dit qu'il ne pourra me donner que la moitié de la somme demandée.

Quelques jours plus tard on me descend l'avenant à signer mais sur celui ci le nouveau salaire est quasiment celui voulu au départ et non la moitié annoncée oralement. Je me dit qu'ils ont changé d'avis mais trouve étrange de ne pas avoir été prévenu et je le signe.

La semaine dernière je reçoit donc mon nouveau salaire mais sur celui ci n'est pas le même que l'avenant. Je vais donc voir la RH qui me dit qu'ils se sont trompé sur l'avenant et veut me faire signer un nouvel avenant pour corriger son erreur.

La question que je me pose maintenant c'est si je dois signer ce nouvel avenant ou non. Je suis légalement en droit de ne pas le faire et de forcer pour qu'ils me donne ce qui a été signé, mais est ce que celà vait le coup ?

L'employeur a t-il un moyen de faire passer ça pour une erreur et de gagner si je décide de ne rien lâcher et d'aller au prud'hommes si il refuse de me payer la somme ?

Merci d'avance pour vos réponses

Bonne journée

Par **Prana67**, le **08/02/2022** à **18:07**

Bonjour,

Si vous comptez rester dans cette boite je vous suggère vivement d'accepter le nouvel avenant. Vous savez que l'employeur s'est trompé et lui le sait aussi. Comment voulez vous qu'il vous fasse confiance à l'avenir si vous essayez de lui mettre à l'envers ?